Notre CAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
Acadie
86 210 ARCHIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'ARCHIGNY n°75

JUIN 2024

Site internet mairie-archigny.fr

Inauguration de la ligne de démarcation

Dimanche 5 mai 2024 en présence

du Maire de Freistroff

Sommaire

Sommaire	page 2
Edito du Maire	page 3
Vie municipale	pages 4 à 7
Urbanisme	pages 8 et 9
Vie associative	page 10 à 17
Stop aux incivilités	page 18 et 19
Vie pratique	page 20 et 21
Les entreprises d'Archigny	page 22 et 23
Agenda et festivités	page 24

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur l'application Intramuros

MAIRIE
38 Rue Roger Furgé
86210 ARCHIGNY
Tél : 05 49 85 31 26
E-mail : contact@mairie-archigny.fr

Horaires d'ouverture de la mairie
Mardi et Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Horaires d'ouverture de La Poste communale
Mardi Mercredi et jeudi matin : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Bulletin Municipal d'Archigny
Edité à 600 exemplaires
Directeur de publication : M. Jacky ROY
Réalisation : Mairie d'Archigny
Impression : ESAT ESSOR
Tél : 05 49 42 25 00

Édito du Maire

L'année 2024 est particulièrement intense. Nous avançons à pas assurés dans nos projets. Après la création du mémorial de la ligne acadienne, la matérialisation de la ligne de démarcation est réalisée. Nous avons fait une véritable avancée dans nos projets touristiques. Les cars de touristes, en visite sur la ligne, la création d'un gîte privé de 12 couchages sur la commune, associé aux quelques-uns déjà existants me laissent à penser que nous sommes sur la bonne voie pour développer notre activité touristique prometteuse de retombées économiques.

Encore quelques kilomètres de voies communales vont être rénovés. La seconde partie de la route de Vangueil va être réalisée de même que la première tranche de la route de La Gaubertière.

Les trottoirs de l'Avenue des Gazillières du côté pair, du N°2 TER, incluant une partie du Chemin du Charraud jusqu'au N°16 vont aussi faire peau neuve.

La croix hosannière a été déplacée et le colombarium va être relocalisé.

Si le beau temps le permet, nous allons aussi rénover le mur de la sacristie. Les cloches qui rythment la vie du village n'assuraient plus correctement leur fonction. Une nouvelle installation avec moteur en volée électronique a été réalisé.

Nous allons équiper les quatre logements des N°60 et N°62 de la Rue Roger Furgé de pompes à chaleur afin de répondre aux exigences de la transition énergétique.

Enfin je suis heureux de vous annoncer que notre commune est désormais jumelée avec Gbadi N'kougna, village du Togo dépendant de la commune de Wawa2. La convention de Jumelage-coopération a été signée le 13 mai dernier.

A la rentrée scolaire, deux classes de l'école d'Archigny correspondront avec l'école de Gbadi N'kougna et deux classes avec l'école de Saint Louis de Kent au Nouveau Brunswick.

Le chalet des Prés de la Fontaine (plan d'eau) a repris vie. L'ouverture pour la saison d'été a eu lieu le 15 juin pour la plus grande satisfaction de nos habitants.

Chers concitoyens et concitoyennes, je vous souhaite à tous un très bel été.

Vie municipale

Matérialisation de la Ligne de Démarcation

La ligne de démarcation, qui divisait Archigny en deux zones, lors de la seconde guerre mondiale, est matérialisée. Il nous a semblé important de matérialiser cette ligne afin de demeurer fidèle à l'esprit de la Résistance et de se souvenir que sous le même drapeau frappé de la croix de Lorraine combattirent ensemble des hommes et des femmes de toutes conditions.

L'inauguration a eu lieu le 5 mai 2024, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Châtellerault, Christophe Pécate, représentant notre Préfet, Jean-Marie Girier, de notre sénatrice, Marie-Jeanne Bellamy, de Monsieur Yves Trousselle, Conseiller régional représentant le Président de Région, Alain Rousset. Le Président du Département, Alain Pichon, était représenté par sa conseillère départementale, Isabelle Barreau, qui délivrait au cours de son intervention, un émouvant message à la mémoire de son grand-père, chef local du réseau Marie-Odile et de sa grand'mère qui fut arrêtée avec sa fille et déportée suite à une rafle au lieu-dit Chaumont.

Était également présente la suppléante de notre député, Pascal Lecamp.

Le Maire de Freistroff et son épouse, avaient fait le déplacement depuis leur ville de Lorraine pour assister à la cérémonie. Christophe François, Président des Amis de la France Libre, ainsi que Jean-Michel Baufreton, délégué départemental de la Fondation de la France Libre, Madame l'Adjudante Chef représentant la gendarmerie, plusieurs maires et Présidents et Vice-Présidents des associations assistaient aussi à cette inauguration.

C'est grâce à la restitution du délaissé de voirie de la Chaussée par le Conseil Départemental, que le projet de croisement des deux lignes se poursuit d'étape en étape. En effet la ligne acadienne et la ligne de démarcation se croisent à la Croix de Justice.

La première grande étape de ce projet s'était concrétisée le 15 août dernier avec l'inauguration de la dalle commémorant l'arrivée des acadiens en 1773 et dont la descendance pour certains s'est définitivement fixée à Archigny

La matérialisation de la ligne de démarcation est la seconde étape. Après la signature de l'armistice du 22 mai 1940, la France se retrouve coupée en deux. La ligne de démarcation s'étend de la frontière suisse à la frontière espagnole et traverse Archigny. Notre campagne devient non seulement frontalière mais se retrouve elle-aussi divisée en deux.

A Archigny, la vie s'organise. A partir de 1942, la résistance se renforce. Certaines fermes sont elles aussi divisées en deux. Des habitants du village de Freistroff en Lorraine fuient la guerre et se réfugient à Archigny. C'est au péril de leur vie que certains d'entre nous et des communes avoisinantes aident les juifs à passer la ligne de démarcation. Nombreux sont ceux qui grâce au dévouement de nos habitants et de ceux du territoire pourront être sauvés. La vie quotidienne est hélas aussi jalonnée de drames : village occupé, convois mitraillés, fermes incendiées, innocents fusillés, collaboration, règlements, de compte, restent à jamais gravés dans les mémoires.

Un peu de géographie,

Le **Togo**, officiellement appelé la **République togolaise**, est un pays d'Afrique de l'Ouest.
Sa population est estimée à environ 8.1 millions d'habitants en 2023 pour une densité de 152 hab./km^2.
Le Togo couvre une superficie de 56 600 km. Il s'étire sur environ 550 km du nord au sud avec une largeur n'excédant pas 150 km. Il est bordé au nord par le Burkina Faso, au sud par le golfe de Guinée, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana, le Togo présente une grande diversité de paysages : une côte de sable bordée de cocotiers au sud, des collines, des vallées verdoyantes, de petites montagnes dans le centre du pays, des plaines arides et de grandes savanes au nord du pays.
En 1884, le territoire est colonisé en tant que protectorat allemand. Au cours de la Première Guerre mondiale, ce protectorat est divisé entre le Royaume-Uni à l'ouest et la France à l'est. Les Français occupent la majeure partie du pays, qui devient le Togo français et qui équivaut au Togo actuel. Le Ghana intègre le mandat britannique en 1956. Le Togo acquiert son indépendance complète le 27 avril 1960.
Le Togo a pour président Faure Gnassingbé. Wawa2 est une commune rurale qui a commencé à fonctionner après les élections municipales du 30 juin 2019 et qui ont permis la mise en œuvre du processus de décentralisation au Togo. Wawa2 compte trois cantons regroupant 56 villages.
La vie est essentiellement rurale et l'agriculture est la principale source de revenus. Le manioc et les noix de palmiers sont transformés de façon artisanale. Les piments, les avocats et les bananes sont commercialisées tandis que la commune exporte le café, le cacao et le gingembre.
On y cultive aussi du maïs, des haricots, du manioc et de l'igname pour la consommation.
Bien que dotée de cascades, Wawa2 manque cruellement d'eau potable.
Wawa2 possède aussi des sites touristiques dont la mise en valeur culturelle reste à faire.

L'histoire d'une rencontre imprévue,
Lors du 250ème anniversaire de l'arrivée des Acadiens à Archigny, Monsieur le Maire a fait connaissance du maire de Wawa1. Ces derniers ont alors évoqué la possibilité d'un rapprochement.
Quelques semaines plus tard, Firmin Ossobé de l'association humanitaire Caso Togo a contacté la municipalité en vue d'établir un jumelage avec le village de Gbadi-N'kougna.
Le conseil municipal après en avoir délibéré a voté la délibération N° 03 – 2024 du 16 janvier 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention entre Archigny et Gbadi-N'kougna .

Un peu plus tard, le comité de jumelage coopération Archigny- Gbadi-N'kougna, ciment du partenariat en faveur du développement des deux communes sœurs, a vu le jour. Ce comité regroupe une quinzaine de membres. Il est présidé par Françoise Lefèvre.
La rencontre phare de ce projet avait lieu le 12 mai 2024 avec la visite du Maire de Wawa2, Monsieur Koudjo Bossiade e. Elle donnait lieu à la signature de la convention entre Archigny et Gbadi N'Kougna dans une ambiance très colorée.
Dans son discours, Koudjo Bossiade a rappelé que le village de Gbadi-N'kougna manque de tout, notamment de matériel scolaire. C'est pourquoi le comité de jumelage a lancé un appel aux dons de cartables et fournitures scolaires. Il y a 56 élèves à Gbadi-N'kougna, dont trois seulement disposent d'un cartable !

Compte administratif 2023 (€)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	249725,68
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILE	353837,83
ATTENUATIONS DE PRODUITS	327
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	85116,66
CHARGES FINANCIERES	8941,4
TOTAL DEPENSES REELLES	697948,57
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2958,8
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	700907,37

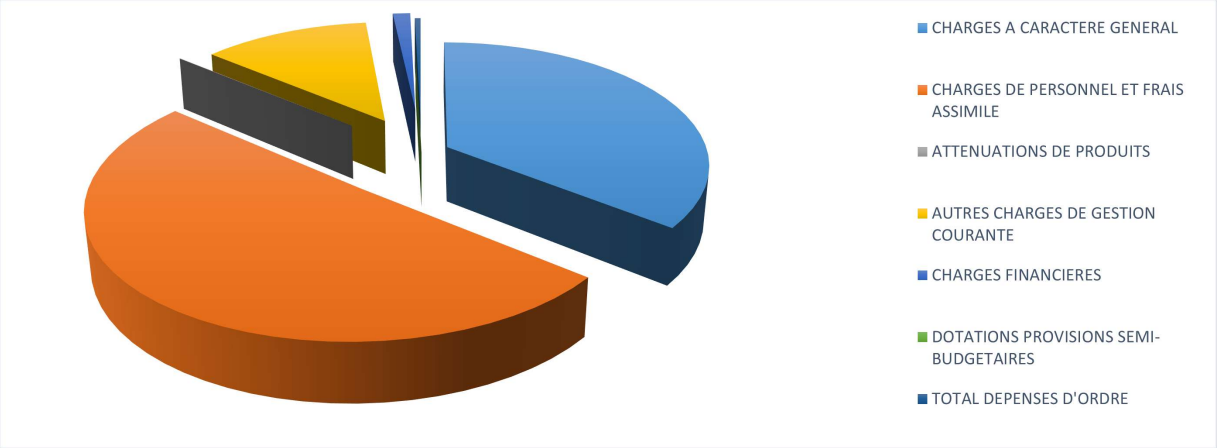

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE ET VENTE	54722,79
IMPOTS ET TAXES	585767,04
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	229768,2
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50993,28
ATTENUATION DE CHARGES	10859,74
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	338990,64
TOTAL RECETTES REELLES	1271113,77
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2958,8
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1274072,57

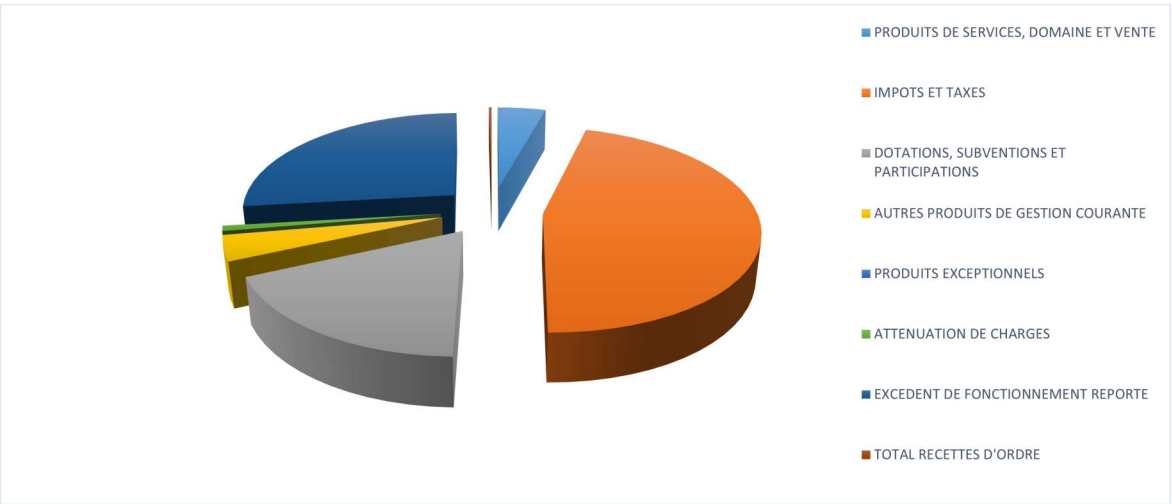

Budget 2024 (€)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	484361,84
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILE	401385,6
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	126154,01
CHARGES FINANCIERES	7987,51
TOTAL DEPENSES REELLES	1020888,96
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	286325,5
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1307214,46

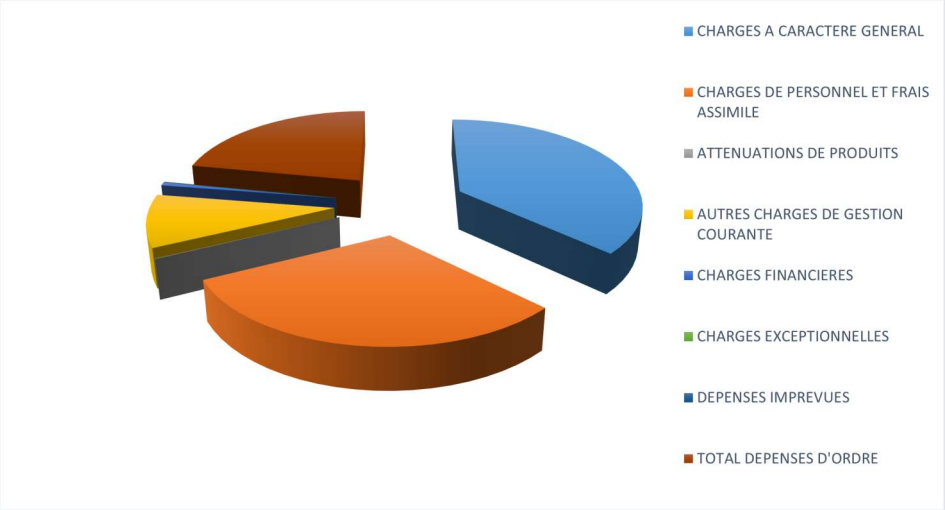

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE ET VENTE	43850
IMPOTS ET TAXES	600450
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	215428,64
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45012
PRODUITS FINANCIERS	12
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	402461,82
TOTAL RECETTES REELLES	1307214,46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1307214,46**

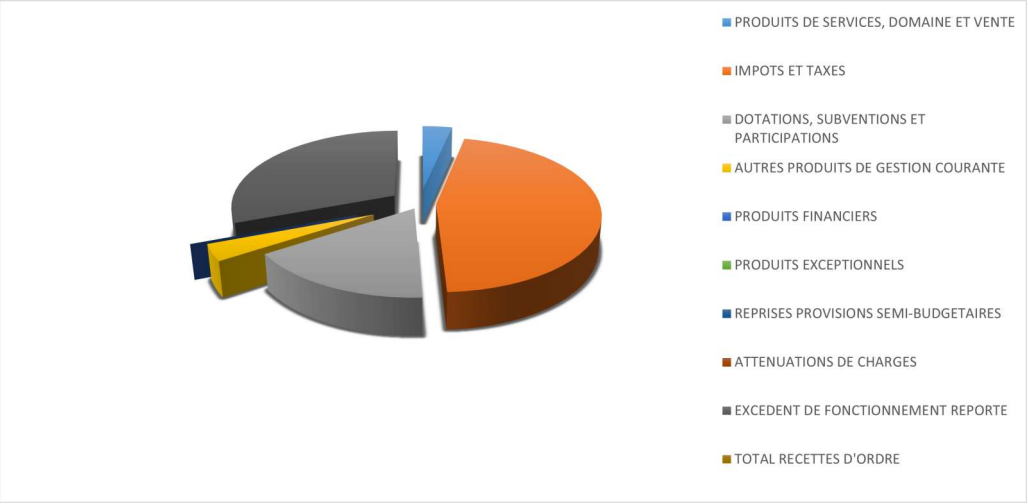

Urbanisme

Quelle démarche pour votre projet ?

DP = déclaration préalable (délai instruction 1 mois) **PC**= permis de construire (délai instruction 2 mois maison individuelle, 3 mois autre projet)

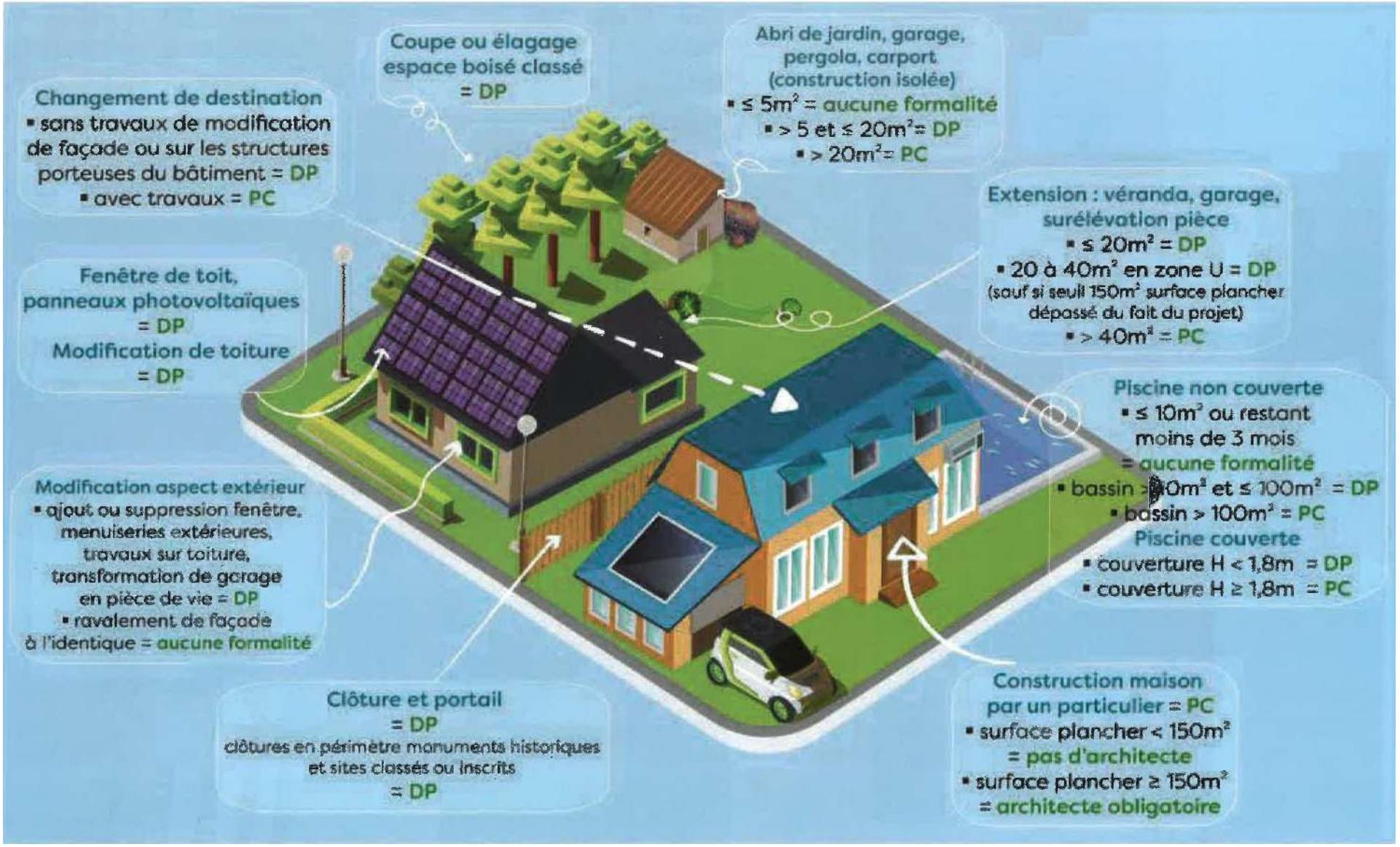

Le parcours d'une demande d'autorisation d'urbanisme

1. Constitution de votre dossier

En fonction de votre projet, vous serez amené à remplir un ou plusieurs formulaires. Les formulaires sont téléchargeables sur le site servicepublic. La mairie est à votre disposition pour tout renseignement sur la constitution du dossier.

2. Dépôt de votre dossier

Une fois le bon formulaire rempli, déposez votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée ou directement en mairie

3. Instruction de votre dossier

Le délai d'instruction commence à courir une fois votre dossier déposé . Durant le premier mois, le service instructeur peut vous demander des pièces complémentaires. Dans ce cas, le délai d'instruction ne courra qu'une fois le dossier complété.

4. Délivrance de l'autorisation

Un arrêté est pris par le Maire. Vous le recevrez par lettre recommandée ou il vous sera remis en main propre. Affichez l'autorisation sur votre terrain de façon visible depuis la rue. Dès lors, le recours de tiers peut s'exercer pendant 2 mois.

5. Début des travaux

Vous devez déposer auprès de la mairie la Déclaration d'Ouverture (DOC) pour les permis de construire ou d'aménager

6. Fin des travaux

Vous devez déposer auprès de la mairie la Déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT)

7. Conformité

A compter de la réception de la DAACT, la commune dispose de 3 mois pour contester la conformité des travaux.

Vie associative

Association des parents d'élèves

Et voilà…encore quelques semaines et débuteront les grandes vacances d'été ! Il est bientôt l'heure pour l'association des parents d'élèves de faire le bilan.

C'est avec une équipe renforcée de nouvelles personnes que nous avions commencé notre deuxième année.

De nombreuses manifestations ont pu être proposées :

- Boum d'Halloween en octobre
- Après-midi goûter/film + boum de Noël en décembre
- Soirée patinoire en février
- Soirée LOTO en mars
- Carnaval dans les rues du village en avril
- Ventes diverse (madeleines, chocolats, saucissons)
-Et … la KERMESSE à venir (vendredi 28 juin)

L'ensemble du bureau souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à nos différentes manifestations et ventes.

Grâce à votre implication et votre soutien, tous ces événements ont permis de **financer l'ensemble des sorties scolaires (hors transport)** de cette d'année et **d'offrir des jeux de cour** (ballons, raquettes, jeux de sable, poneys sauteurs…) pour agrémenter les récréations.

Encore merci pour votre soutien et à très bientôt pour la kermesse.

L'équipe de l'Association des Parents D'Elèves.

ARCHIGNY
Club de l'Age d'Or

Le Club de l'Age d'Or vous accueille tous les jeudis après-midi pour la belote et autres jeux de société avec la participation de plusieurs résidents de la Résidence d'Autonomie.

Le traditionnel repas mensuel se tient toujours le 3ème jeudi de chaque mois mais sauf en juillet et Août.

L'association a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 20 avril dernier, elle comptait 25 adhérents. A ce jour nous ont rejoints des personnes d'AVAILLES et de CENON.

Des contacts avec AVAILLES ET CENON sont en cours afin d'explorer les possibilités d'activités communes.

A ce jour l'association compte 34 adhérents.

Pour le Club de l'Age d'Or

Le secrétaire

Serge CARDINEAUX

ARCHIGNY ACCUEIL ET FETES

JUIN 2024

S'il est une animation qui a attiré du public à la salle des fêtes d'Archigny, dimanche 28 janvier 2024, c'est la pièce de théâtre jouée par la troupe du « Théâtre Pictave de Saint-Benoît ».

En effet, 112 personnes ont pu applaudir la pièce de Patricia Levrey intitulée « Quand la Chine téléphonera ».

Promis ! nous renouvellerons cette activité en 2025

Nous profitons de cette publication pour remercier les bénévoles qui ont fait des crêpes vendues au profit de l'Association pendant l'entracte.

L'Association s'est ensuite attachée à organiser le dîner dansant qui s'est déroulé le 24 février 2024 à la salle des fêtes.

La choucroute bien garnie a été fort appréciée par les gourmets et l'animation musicale de Sylvie Guillot a enthousiasmé les 129 convives qui ont pu danser jusqu'à tard dans la nuit.

C'était une belle soirée et une fête réussie.

Puis, le 9 mars 2024 a eu lieu le 32ème Rallye de la Vienne organisé par l'Ecurie Châtellerault-Poitou.

Notre association servait à la buvette installée sur la place du bourg et s'activait autour de la plancha pour cuire les saucisses et les frites.

Malgré une météo maussade avec pluie, vent et froid, le public était là et cette animation s'est, cette année encore, révélée positive.

Le 01 juin 2024 a eu lieu un rassemblement de tracteurs anciens sur la place d'Archigny.

Le 15 juin 2024, nous avons organisé une randonnée découverte.

Un parcours d'environ 10km vous a permis de découvrir quelques lieux stratégiques de la ligne de démarcation *désormais matérialisée par une signalisation dédiée. *Des informations complémentaires sur le sujet sont accessibles directement en scannant le QR code présent sur les panneaux*

La ligne de démarcation partage la commune d'Archigny du 22 juin 1940 au 01/03/1943 en 2 zones : la zone libre et la zone occupée.

Les inscriptions (3€) sont prévues à 8h15 sur la place d'Archigny pour un départ à 9h.

Le 20 juillet 2024, associé à la fête nationale de la commune aura lieu le concours de boules sur la place d'Archigny.

Le 8 septembre 2024, nous organiserons le marché gourmand. Cette année, le thème de l'exposition sera la mise en valeur des travaux manuels. Si vous avez une passion, merci de nous contacter au 0688548313 ; nous serons ravis de la faire découvrir au public.

A noter que L'Association Archigny Accueil vient de faire éditer un livre écrit par Jean Dubois : Ce fascicule de 82 pages retrace la biographie d'une quinzaine de natifs de notre commune qui ont eu une vie hors du commun. Ce livre est en vente auprès des membres de l'Association au prix de 10€.

Toute l'équipe d'Archigny Accueil et fêtes fait en sorte de participer à l'animation de la commune en organisant des manifestations festives et culturelles.

Grâce à votre présence, vous contribuez à la réussite de ces manifestations. Nous ne pouvons que vous en remercier.

Faire partie d'une Association est enrichissant. Vous avez des idées nouvelles, et vous souhaitez vous investir, rejoignez-nous, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

COMITE DE JUMELAGE D'ARCHIGNY
« ARCHIGNY-SAINT LOUIS DE KENT »

Nous avons commencé l'année 2024 par notre assemblée générale ordinaire le 27 mars. Elle fut suivie de notre repas annuel au restaurant Le Lion d'Or à Chauvigny dans une ambiance familiale.

Le 13 avril avait lieu notre traditionnelle rando buffet à la Ferme 6, lieu emblématique et historique de l'Acadie, où les fidèles participants aiment à s'y retrouver chaque année depuis 2009. Malgré un nombre moins important de participants que l'année précédente, ce fut une réussite et une agréable journée placée sous le signe de la convivialité et la bonne humeur. Une trentaine de personnes a participé à la marche et 45 au repas. Corinne a enchanté l'assistance par son interprétation de la chanson « Evangéline » au vu des applaudissements.

Puis nous terminerons cette année 2024 par un concert. Le concert du Chœur des Trois Rivières de La Roche Posay avait du être annulé en raison de la tempête et donc reporté en 2024. C'est chose actée, l'ensemble vocal reviendra à l'église d'Archigny le dimanche 27 octobre 2024 en après-midi, nous vous communiquerons l'horaire ultérieurement.

Je tiens à remercier tous les participants à nos différentes manifestations.
Je remercie les membres du Comité de Jumelage d'Archigny qui oeuvrent pour le faire vivre. Un merci aussi à nos bénévoles pour leur sérieux coup de main notamment pour la rando buffet, merci également à la mairie et à l'ensemble des personnels municipaux.

Monique CARDINEAUX
Présidente du Comité de Jumelage
« Archigny- Saint Louis de Kent

FOYER POPULAIRE

Le Foyer Populaire se réduit désormais à une seule section : Le club Informatique
La Gym volontaire et enfants s'est émancipée, la covid 19 a " tuée " la section couture
l'atelier bois a disparu faute d'adhérents et a cédé ses locaux au ' Tiers Lieux '

La seule activité de la section Club Informatique du Foyer Populaire est de publier les activités de ses 2 adhérents sur des sites internet dédiés.

Histoire et Patrimoine d'Archigny www.hp-archigny.fr
Publications d'articles et d'ouvrages principalement sur l'histoire et le patrimoine de la commune
Comptes rendus d'activités pour le patrimoine communal

Les Cousins Acadiens du Poitou www.acadiensdupoitou.fr
Comptes rendus d'activités et publication du bulletin trimestriel

Le Foyer Populaire www.archigny.net
Comptes rendus photos et vidéos d'activités communales (cérémonies et commémorations diverses), photos et vidéos de mes voyages en France et à l'étranger
Photos :
Galeries photo par année depuis 1999 et des scans de diapos de la mairie de 1970 à 1998 pour 11156 photos en 394 albums
Clips vidéo :
Depuis 1995 avec la pose de la première pierre de la marpa
Les Fêtes Acadiennes du 15 août

Miche Marasse contact@archigny.net

Comité de Jumelage Coopération Archigny – Gbadi N'Kougna (CJCAG)

Nouvelle association sur notre commune !

Juin 2024

L'association Comité de Jumelage Coopération Archigny – Gbadi N'Kougna (CJCAG), est une association sous loi 1901. Elle a vu le jour le 10 avril 2024.

Le bureau est composé comme suit :

Présidente : Madame LEFEVRE Françoise

Trésorier : Monsieur ASTIER Benjamin (22 ans)

Secrétaire : Monsieur GUILLOU Antoine (27 ans)

Secrétaire adjoint : Monsieur BARBOTIN Alexis (28 ans)

Aujourd'hui, nous sommes accompagnés de 16 bénévoles, qui ont souhaité débuter l'aventure avec nous, nos portes sont ouvertes à toutes les bonnes âmes.

L'association s'inscrit dans le partage, l'entraide, l'échange et se veut dynamique.

Sur la deuxième semaine de mai nous avons accueilli le maire togolais de la région de Wawa 2 dont le village Gbadi N'Kougna fait partie.

Nous avons échangé sur l'ensemble des missions que l'association pourrait apporter à la commune togolaise. Ces dernières porteront sur :

Les enfants

L'éducation

La gestion des déchets

De nombreuses animations auront lieu notamment des collectes de différents dons nécessaires pour remplir ces différentes missions. Actuellement et jusqu'à la rentrée nous collecterons des sacs d'école.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : cjcag@outlook.com

Au plaisir de vous rencontrer !

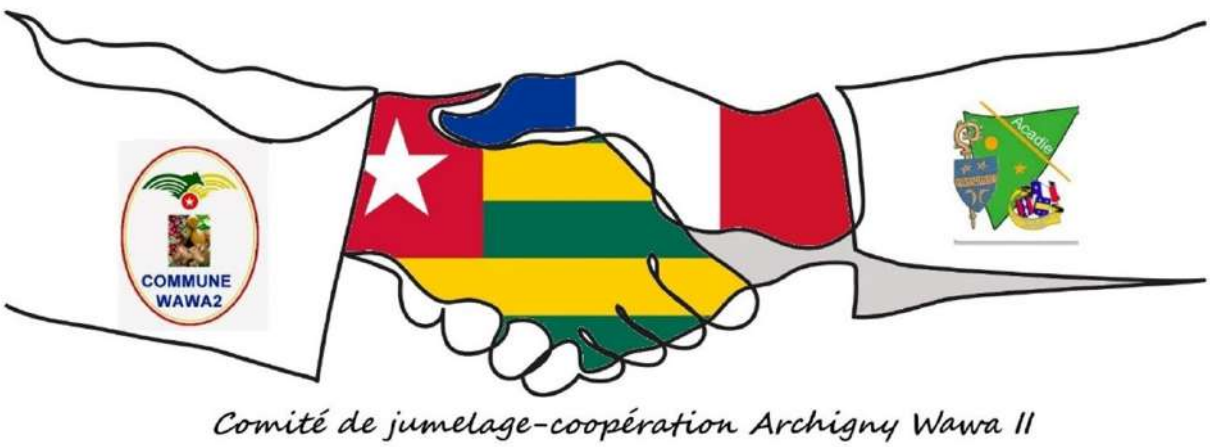

Des Acadiens à la recherche de leurs racines le 16 avril 2024

C'est avec un grand plaisir cette année que nous avons accueilli un groupe d'Américains de descendance Acadienne et aussi cinq Acadiens du Nouveau Brunswick.
Le voyagiste Claude Boudreau est fidèle à notre Poitou ainsi qu'Anne Christine Martineau de l'agence Langue et découverte.
Le groupe a été accueilli à La Chaussée devant le monument « La Ligne Acadienne » inauguré lors du 250 ème anniversaire de l'arrivée des Acadiens chassés du Canada en 1758.
Ils étaient très étonnés de découvrir cette histoire Poitevine.
Ils firent un arrêt à la ferme n° 6 ou nous leur relatons notre histoire acadienne puis ce fut la ferme n° 10 notre ancien musée qui a une bien triste mine maintenant.
Marie Marcelle Puchaud toujours fidèle au poste les a reçus à l'église de Cenan.
Au retour ils firent un arrêt à la ferme n° 28 de notre ancien Président Richard Bertin.
Puis ils furent accueillis à la salle des fêtes d'archigny par « Les Danseurs du Vieux Poitou » suivi d'un diner spectacle très apprécié.

Réception de deux professeurs de l'université de Montréal :
Le 13 mars 2024 notre association recevait deux professeurs, Laurent Dambre- Sauvage, Docteur en étude urbaine (Universite du Québec à Montréal) et chercheur au Centre de recherche sur la ruralité de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, péninsule Acadienne.
Et Arnaud Scaillerez professeur agrégé en gestion des ressources humaines à l'Université de Moncton au Nouveau Brunswick et vice Président de l'Acfas-Acadie.

A 9 heures 30 ils arrivaient à la ferme n°6 ou Monsieur le Maire d'Archigny et Madame Le Meur 1ère adjointe étaient là pour les recevoir.

Par Claude Massé-Daigle Président de l'association, présentation de la ferme n°6 décorée des objets de l'histoire acadienne retirés de la ferme 10, (musée original) sur ordre de la Communauté d'Agglomération de Châtellereault.

Restauration du plan cadastral de 1793

Le 11 avril 2024, Grand Châtellerault organisa une conférence animée par Sophie Brégeaud-Romand, conservatrice du Musée et Lucile Vautherin, conservatrice-restauratrice, Sur la restauration du plan cadastral de 1793, un document unique lié à l'arrivée des Acadiens en Poitou il ya 250 ans.

Le dévoilement du plan restauré de la Colonie acadienne du Poitou de 1792 par Claude Massé-Daigle président des Cousins Acadiens du Poitou et Alain Bourreau président de Châtellerault Québec Acadie et Michèle Debain.

Le 28 mars 2023, au cinéma Loft de Châtellerault, lors de la projection du film de Phil Comeau "Racines Diaspora et guerres", un de nos adhérents et acteur du début du film a demandé la sortie de l'oubli de ce plan de 1793. Ce document qui concerne les communes d'Archigny, La Puy, Saint-Pierre de Maillé avait été sauvé des flammes à La Puye en 1902 par André Blanchard qui deviendra par la suite notre généalogiste des Acadiens du Poitou.

C'est son fils Robert Blanchard, à la fin des années 1990, qui l'avait remis à la Ville de Châtellerault.

Visite d'une cousine de la donatrice de la maison acadienne N° 10

Pendant un demi-siècle de 1973 à 2023 existait à Archigny un musée dans une habitation acadienne (n° 10) donnée à la commune d'Archigny par Gabrielle

Papuchon veuve Bernard, fille du Général Alexis Papuchon ancien maire de La Puye.
La ferme 10, son état lors de la donation

En présence du maire Jacky Roy, il a été évoqué l'acte de la donation retrouvé et le devenir de ce patrimoine poitevin.
le groupe de visiteurs

La donatrice Gabrielle BERNARD, descendait de la famille acadienne DAIGRE/DAIGLE. Une histoire de cette famille leur a été exposée ferme n° 6,
Ensuite Marie-Marcelle Puchaud leur a fait visiter l'église de Cenan à La Puye.

Les 900 ans de l'abbaye de l'Etoile à Archigny (1124-2024)

Cette année, nous fêtons les 900 ans de la fondation de l'abbaye Notre-Dame de l'Etoile par Isembaud, frère de Pierre de l'Etoile qui a lui-même fondé l'abbaye de Fontgombault (Indre) et qui a donné son nom à notre abbaye. 1124-2024 : 900 ans que nous ne pouvions passer sous silence et dont le jubilé devait être fêté comme il se doit. Par un effet de la Providence, sans doute un petit clin d'œil des moines de l'Etoile qui ont été présents pendant 650 ans à l'abbaye, nous avons pu organiser trois événements de premier plan pour rehausser cet anniversaire : **un livre, une exposition, un colloque.** Après les 250 ans de l'arrivée des Acadiens en Poitou, en particulier à Archigny, fêtée avec éclat l'année dernière, c'est au tour de l'abbaye de l'Etoile de rappeler que le patrimoine de la commune d'Archigny est riche et mériterait d'être mieux connu.

- **un livre** : c'est celui de François Joyaux, Docteur en histoire, qui a découvert l'abbaye de l'Etoile par celle de Fontgombault. Utilisant au mieux les travaux de Claude Garda qui, pendant 50 ans, a fait des recherches sur l'histoire de l'abbaye, François Joyaux a rédigé le premier ouvrage sur l'histoire de l'abbaye de l'Etoile en ajoutant un élément qui n'existait pas chez Garda : il a replacé la vie de l'abbaye de l'Etoile dans le contexte historique de l'époque (guerre de Cent Ans, guerres de religion, commende, jansénisme, Révolution française) ce qui donne un ouvrage vivant, parfaitement documenté, très agréable à lire. Vous pouvez le commander auprès de l'Association (voir affiche) ou auprès de la mairie d'Archigny au prix de 27 € (550 pages avec un cahier central en couleurs).
- **une exposition** : elle a lieu à la Bibliothèque Universitaire (BU) de Poitiers (route de Chauvigny, bâtiment « Ruche », celui au fond du Campus) du 23 avril au 14 juin 2024 et est ouverte à tous. C'est à l'initiative de Madame Traineau-Durozoy, directrice du Fonds ancien de la BU, que cette exposition a pu être montée. Nous l'en remercions bien vivement. Elle est consacrée exclusivement aux ouvrages du XVIIème siècle que possédait l'abbaye de l'Etoile dans sa bibliothèque (à ne pas confondre avec l'armarium), ouvrages aux armes de Dom de Cerizay du Teillé, Abbé de l'Etoile de 1676 à 1702. La BU possède un certain nombre de ces ouvrages (106), l'Association aussi (35). Une quarantaine de ces ouvrages, presque exclusivement en latin, seront exposés dans des vitrines avec des explications sur leur provenance.
- **un colloque**, dernier élément du triptyque, qui aura lieu **le 8 juin prochain à l'abbaye de l'Etoile** auquel vous êtes tous cordialement invités. Il convient de s'inscrire auprès de Mireille Chanet (voir coordonnées sur l'affiche). Entre 10h et 16h30, nous aurons 6 conférences de haut niveau avec une pause pour le déjeuner. Ce colloque est une occasion unique de mieux faire connaître l'abbaye de l'Etoile et aussi la commune d'Archigny, sur la route de la Roche-Posay.

Vous avez de la chance, profitez-en pour vous renseigner, vous cultiver sur ce patrimoine de proximité que vous ne connaissez peut-être pas. Malgré les vicissitudes des temps et les destructions dues à la bêtise des hommes, il est toujours là et vous attend. Alors, n'hésitez pas : venez à notre rencontre le 8 juin 2024 ou un autre jour. Vous ne le regretterez pas !

Olivier DESTOUCHES

Président de l'Association de sauvegarde de l'abbaye de l'Etoile

L'atelier de céramique à l'ancienne laiterie, un lieu de culture

L'artiste Gilles Fromonteil a installé son atelier de céramique dans une partie de l'ancienne laiterie coopérative qu'il loue depuis maintenant 7 années. C'est son lieu de travail, il y crée les sculptures et autres objets qu'il expose en France et à l'étranger dans des galeries et des musées comme le Musée La Piscine à Roubaix, le Musée des Beaux-Arts à Amiens, le Musée de Vierzon, ou le Lichtenberg Museum à Berlin.

Environ deux fois par an, l'association « les amis de la laiterie coopérative » organise des expositions artistiques qui sont ouvertes au public dans la galerie attenante à l'atelier. Nous essayons avec des tous petits moyens et des forces bénévoles de construire un bout de vie culturelle. Et nous vous invitons très cordialement prochainement, le week-end du 28 juin, pour une exposition de Lisa Vanho qui montrera ses sculptures en métal peint et des dessins.
Le vernissage se tiendra le **vendredi 28 juin, de 18 à 20h00,** et l'exposition sera visible ensuite **samedi 29 et dimanche 30 juin de 14 à 18 heures.**

Une autre exposition aura lieu en septembre ou octobre, avant le froid de l'hiver.
Venez en famille ou avec vos amis !

Eva Aurich, présidente de l'association « les amis de la Laiterie Coopérative ».

LE COLLECTIF DE LA CLASSE 1969 D'ARCHIGNY

FÊTE DES 75 ANS EN 2024

Le collectif de la classe 69 convie les personnes habitant et / ou nées à ARCHIGNY en 1949 à fêter les 75 ans autour d'un repas à la salle des fêtes d'Archigny :

Le samedi 26 octobre 2024 à 12 heures
Salle des fêtes d'Archigny

Nous invitons les personnes intéressées à nous contacter dès maintenant et à nous communiquer leur adresse courriel.

Jeanne DEMAY : 05 49 85 61 28 ou 06 89 51 80 21

Serge CARDINEAUX : 05 49 85 09 21 ou 06 13 41 22 21

L'association Paroles de chats

L'association Paroles de chats intervient, avec l'appui de la mairie, sur la commune d'Archigny. Elle prend en charge les chats errants et abandonnés qui sont signalés par les habitants.

Elle fonctionne grâce à l'énergie exclusive de ses bénévoles (qui composent 100% des membres de l'association). Les bénévoles peuvent être familles d'accueil, trappeurs, covoitureurs, gérer l'administratif quotidien de l'association. Tous sont indispensables au bon fonctionnement et à de bonnes prises en charges.

Niveau budget, les frais vétérinaires sont la charge la plus importante de l'association (+ de 14000€ en 2023), suivi de près par l'alimentation, la litière, le matériel. Pour s'en sortir il faut à l'association trouver des fonds. Les frais d'adoption constituent environ 50% des recettes de l'association, mais pour les 50% restants nous avons besoin de donateurs et donatrices. Sans eux (peut-être vous ?) nous ne pouvons rien et l'association fermera alors ses portes.

Il y a mille façons de soutenir l'association :

Devenir bénévoles (famille d'accueil, nourrisseurs, trappeurs, covoitureurs)
Adopter un chat de l'association (ou plusieurs)
Parrainer un chat de l'association (ou plusieurs)
Faire un don financier (via des cagnottes en ligne par exemple HelloAsso ou encore donner 1€ par mois sur Teaming), par virement bancaire ou encore par chèque libellé au nom de l'association.
Faire don d'alimentation, de litière, de matériel.

La stérilisation, pour éviter la prolifération et les abandons :

Comme tous les ans, nombreux sont les chatons qui vont passer par l'association, car de trop nombreuses femelles ne sont pas stérilisées. Et la plupart des chatons sont issus de chattes vivants au sein de foyer, ce ne sont pas nécessairement des chattes sauvages. La majorité des chatons que nous prenons en charge sont sociables et clairement habitués à l'humain …. Abandonnés dans la rue ou en pleine nature …. Aujourd'hui, en 2024, tous les propriétaires peuvent faire stériliser leur chat (mâle ou femelle, nous sommes tous responsables de la prolifération des chats et de ce qui en découle). Il y a dans la Vienne et même dans d'autres départements, le collectif « Véto pour tous » qui permet tous les ans, en général durant le mois d'octobre, de faire stériliser son félin à moindre coût pour les personnes ayant de faibles revenus. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du vétérinaire proche de chez vous. Si vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide du collectif, vous pouvez demander à régler la facture en plusieurs fois. Il existe aussi des mutuelles pour animaux, qui permettent la prise en charge de la stérilisation (et de l'identification, des vaccins, etc). Sans oublier les associations qui permettent de bénéficier, à l'année, de tarif préférentiel sans justificatif de revenu (nous ne le faisons pas, mais pouvons transmettre des coordonnées).

Si nous laissons les chats proliférer, cela peut très vite, en l'espace d'un an seulement, passer d'1 chatte à une vingtaine de chats ! Une femelle pouvant mettre bas jusqu'à 3 fois par an ! Il n'est pas rare de voir une chatte adulte avoir 2 portées par an, une portée pouvant aller de 1 à 10 chatons, avec une moyenne de 3 à 5 petits. Et nous voyons de plus en plus de femelles en chaleur dès 4 mois, ce qui fait une première portée alors qu'elles ont à peine 6 mois. On peut très vite être débordé ! Sans oublier que la prolifération entraine la transmission de maladies comme le sida du chat ou encore la leucose. Les colonies de chats (mais pas seulement) peuvent être touchées par des virus encore plus grave comme le typhus, extrêmement contagieux et mortel dans 80% des cas. Le bon réflexe, si vous aimez votre chat, faites le stériliser, identifier et vacciner.

Si vous souhaitez adopter un chat ou aider l'association vous pouvez nous contacter par mail : assoparolesdechats@gmail.com ou par téléphone : 07.66.54.27.61

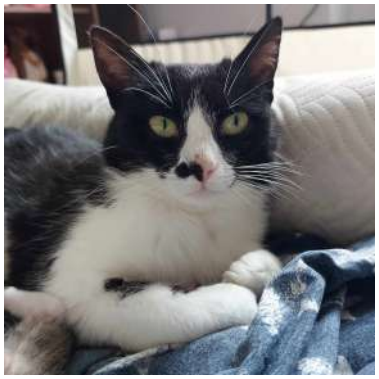

Vous avez le permis ?

Depuis le 1er janvier 2010, tout propriétaire de chien de catégorie 1 ou 2 est dans l'obligation de posséder un permis de détention délivré par le Maire de la commune dans laquelle il réside, sous réserve de remplir toutes les conditions nécessaires

Rappel de quelques règles

Dans l'espace public, il est interdit de laisser divaguer son animal

Les accompagnants d'un chien sont tenus de ramasser les déjections de l'animal

Les animaux doivent être tenus en laisse, sur l'espace public voire avec en plus une muselière pour les chiens catégorisés.

Afin d'éviter que votre animal ne s'échappe de votre propriété, veuillez à avoir des clôtures adaptées

Si vous remarquez la présence de frelons asiatiques sur l'espace public, n'intervenez pas et informez au plus vite la mairie.

Si vous constatez un nid sur votre propriété, vous pouvez faire appel à une entreprise qui s'occupera de venir le traiter

Les trottoirs appartiennent aux piétons !

Un véhicule stationnée sur un trottoir est en infraction de « stationnement dangereux » car il oblige les piétons à descendre sur la chaussée.

Depuis plusieurs mois, à la première infraction commise un avertissement est placé sur le pare-brise de la voiture, la seconde infraction est sanctionnée par une verbalisation électronique.

Réglementation lutte contre les bruits de voisinage : arrêté n°2021 DCPPAT/BE-005 en date du 5 janvier 2021, article 12.

La tonte des pelouses et de manière générale, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage doivent respecter les horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours féries de 10h à 12h

Respectons nos voisins...

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé. Il peut également être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées

Pour ces raisons il est interdit de brûler les déchets verts issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies, d'élagage…

Pensez aux déchetteries ou au compostage

Pour notre air et notre santé chaque geste compte

Nous vous rappelons que l'élagage des haies et des arbres relèvent de la responsabilité du propriétaire qui doit veiller à ce que les végétaux ne dépassent pas sur la voie publique.

La propreté est l'affaire de tous, je ne jette pas mon mégot par terre !

Respecter les jours et consignes de collecte et déposer les encombrants dans les déchetteries

Respectons l'environnement ! Il est interdit de dégrader les façades, sols mobiliers urbains dans l'espace public

Vie pratique

Programme ERRE

Les maires ruraux s'engagent contre les violences intrafamiliales Le programme ERRE, Élu Rural Relais de l'Égalité œuvre à la lutte contres les violences intrafamiliales et se décline autours de référents départementaux, en charge d'animer un Réseau d'Élus Relais de l'Égalité. Notre élu référent local : Delphine BONNEAU, que vous pouvez joindre en contactant la Mairie au 05 49 85 31 26 .

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

URGENCE 114

Lancé en 2011 par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, le 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour contacter, grâce au dispositif de Conversation Totale (visio, texte, voix, images) les secours les plus proches, par SMS, internet et via l'application « Urgence 114».

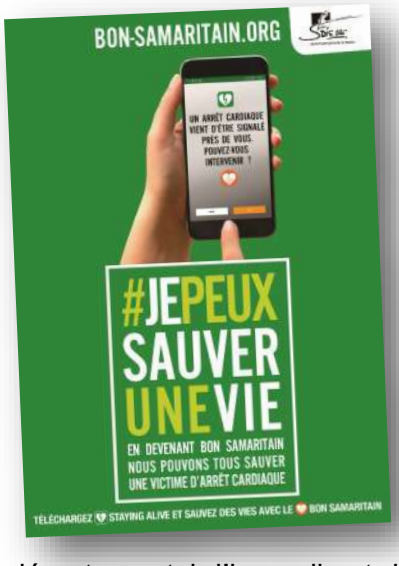

Le SIDS86 & Le Bon Samaritain

Le service départemental d'incendie et de secours de la Vienne est en partenariat avec *Le Bon Samaritain* pour l'utilisation de l'application *Staying Alive*.
Ce dispositif permet au centre de traitement des alertes (CTA) du SDIS de solliciter un « Bon Samaritain » géolocalisé à proximité d'une urgence vitale et préalablement référencé sur l'application. Ce dernier, guidé par les sapeurs-pompiers, pourrait ainsi agir en précurseur (réalisation d'un massage cardiaque, désobstruction d'une victime qui s'étouffe, etc.) pendant le temps de transit des secours et augmenter considérablement les chances de survie de la victime.
Le temps moyen qu'il faut compter, dans la Vienne, entre le déclenchement et l'arrivée des secours est de 11 minutes, voire davantage dans les territoires ruraux. Or, en cas d'urgence vitale, chaque minute qui passe amenuit les chances de survie de la victime. Comme le précise la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le citoyen doit être un acteur de la réponse de sécurité civile.
Dans ce cadre, le citoyen peut dorénavant constituer une aide pour les services de secours en amont de l'intervention et les moyens technologiques à disposition permettent aujourd'hui d'accompagner l'évolution de la société, dans laquelle le citoyen apporte sa participation suivant ses compétences et sa disponibilité, notamment grâce au développement d'applications telles que *Staying Alive*.
#JEPEUXSAUVERUNEVIE

Eaux de Vienne, créez votre compte en ligne !

Simplifiez vous la vie, gérer vos démarches au fil de l'eau avec l'Agence en ligne d'Eaux de Vienne

L'objectif ? Faciliter les démarches des abonnés grâce à de nouvelles fonctionnalités, accessibles 24 heures sur 24, sur votre ordinateur, votre smartphone, ou encore votre tablette.

En quelques clics, il vous sera possible de souscrire ou résilier votre abonnement, saisir l'index de votre compteur, souscrire à la mensualisation ou actualiser vos coordonnées bancaires.
Vous aurez également accès à des informations et des conseils pour votre consommation d'eau.

Rendez-vous sur ael.eauxdevienne.fr

Éclairez-nous sur les pannes !

Le Groupe Sorégies, responsable de la gestion de l'éclairage public dans notre commune, a lancé sa toute nouvelle plateforme numérique de signalement des pannes.

Simple, Rapide, Efficace ! Plus besoin de vous déplacer en mairie !

Via votre navigateur web, vous pouvez signaler une panne en moins d'une minute. Une réponse rapide vous est garantie, améliorant ainsi la qualité de notre service d'éclairage public.

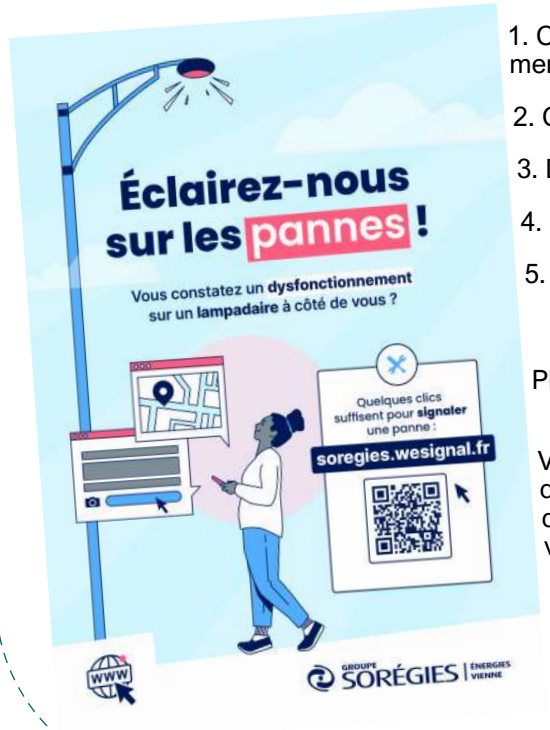

Comment ça marche ?

1. Connectez-vous sur soregies.fr, rubrique éclairage public, ou directement ici : https://soregies.wesignal.fr/fr/
2. Choisissez votre position GPS ou indiquez une adresse.
3. Définissez le motif de la panne.
4. Sélectionnez le lampadaire en panne sur la carte interactive.
5. Validez votre signalement, et le tour est joué !

Plus d'Infos, Plus de Suivi !

Vous avez des détails à ajouter ? Ou vous souhaitez suivre l'état d'avancement de la réparation ? C'est possible ! Il vous suffit de laisser des informations complémentaires lors du signalement, ou d'indiquer votre e-mail.

Les entreprises Archignoise

ALIMENTATION – MULTISERVICES
Le Comptoir Magalie ROINARD – 3 Place du 8 mai 1945 – Tél : 05 49 85 32 02

ARTISTE PLASTICIENNE
Eva AURICH – La Haute Davière – Tél : 05 49 85 35 51

BOULANGERIE – PATISSERIE
Saïd Schnib – 24 rue Roger Furgé – Tél : 05 49 85 19 47

CALLIGRAPHIE
Annette CARDINEAUX – 1 Boutigny – Tél : 05 49 85 31 20

CHARPENTE – COUVERTURE
Romain DUVAULT – 5 bis avenue des Acadiens
Tél : 06 99 46 03 40 – duvault.romain@gmail.com

CHARPENTE – COUVERTURE – MENUISERIE BOIS
Pascal MAUDUIT – 4 rue du Champ de Foire –
Tél : 05 49 85 30 70 – Port : 06 84 44 70 78 –
pascal.mauduit0440@orange.fr

CHARPENTE – COUVERTURE – TERRASSE – PETITE MACONNERIE – ESPACES VERTS
Sébastien CORDIER – La Galaizière – Tél : 06 11 88 21 46 – sebastien.cordier.sebios@gmail.com

CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE
Arthur et Louis RIPOTEAU 54B rue Roger Furgé –
Tél : 07 86 38 80 06 – ripoteaufreres@gmail.com

CHEVAUX GARDIENNAGE & EQUITATION
Angélique MEUNIER – 06 49 61 16 83

CHIENS
Pension canine Les Guerriers du Vent
Laurent Renaud – Les Michalières- Tél : 06 31 71 94 18 – lesguerriersduvent@gmail.com
Accessoires chien sur mesure : La Colline Aux Créas, by Laëtitia – Les Michalières – Tél : 06 27 05 22 83 – lacollineauxcreas@gmail.com

COIFFURE A DOMICILE
Delphine BONNEAU : 05 49 01 47 37
Anais REPI : 06 31 50 08 16

COIFFURE
Irina Coiffure mixte coiffure-manucure
17 place du 11 novembre – Tél : 06 14 91 37 30

COIFFURE MIXTE- ONGLERIE – BARBIER SALON AU P'TI COIFFEUR
Eva Daguenet – Marine BABIN – 56 rue Roger Furgé –
Tél : 05 49 21 78 56 –
eva.daguenet@gmail.com

COOPERATIVE AGRICOLE
LA TRICHERIE – Les Petits Partenais
TERRENA La Jarrie – La Croizace

COUTURE
Odile CHAMPIGNY – 4 La Chausée
Tél : 06 08 06 04 03

CUIR
François MAINGAULT – La Boussée
Tél : 06 17 50 43 59

DESINSECTISATION – DERATISATION – DESINFECTION
SOS FRELON – Vincent NEUVY 06 65 27 96 54

DRESSAGE CHEVAUX
Haras du Payrol – La Maltière – 06 61 02 59 00
contact@harasdupayrol.com

ECRIVAIN PUBLIC
Nathalie Marlin – La Balaterie – Tél: 06 03 12 41 83 – nathalie.marlin@yahoo.fr

ELECTRICITE
Jérôme ELEC Jérôme ALLEGRE – 18 rue Roger Furgé –
Tél : 06 88 65 28 63
SARL Arnaud TESSIER – 6 Chemin de Mogador –
Tél : 06 37 34 56 84 – arnaudtessier.elec@hotmail.com

HEBERGEMENT- CAMPING A LA FERME
Michel MERIGEAULT – L'Etoile – Tél : 06 86 03 43 46

HEBERGEMENT – MEUBLES ET GITES
Le Castel de la Talba – La Talbardière – 06 80 90 12 40
Gérard BROUSSEAU – 2 Rue du champ de foire –
Tél : 06 70 19 64 13
Mr SOULLIAERT Didier et Mme MESLE Céline – Le Clos Vangueuil – Tél : 05 49 15 17 35 – 06 44 28 74 44 – closvangueil@gmail.com
Jean-Pierre MAROLLEAU – La Brachetterie –
Tél : 06 37 99 55 48

INSTITUT DE BEAUTE
L'instant d'Ailleurs : Aurélie BOUTET – 1 place du 8 Mai 1945 – Tél : 06 26 35 04 91 –
linstantdailleurs-86@orange.fr

JARDIN – ENTRETIEN ET AMENAGEMENT ESPACES VERTS
JARDIN EN VIE – Quentin THOMAS – 4 Boutigny –
Tél : 06 99 21 42 10 – jardinenvie@gmail.com
MT PAYSAGE : Thomas Métais – 4 lieu dit la Brachetterie – Tél : 07 86 87 97 93
Mtpaysage86@gmail.com
JARDIN TOUT NET : Entretien des espaces verts –
Alain Renaud – 4 lieu dit la Brachetterie
– Tél : 06 43 25 19 70

LINGERIE GRANDES TAILLES – Marchés
Jean-François GAVAGE – La Ligne Acadienne –
Tél : 05 49 46 86 12 / 06 30 21 51 25

MACONNERIE – RÉNOVATION ANCIENNE – DÉMOUSSAGE COUVERTURE
Quentin MERIGEAULT – 2 La Bironnerie –
Tél : 06 77 83 74 46 - quentin.merigeault@gmail.com

MACONNERIE – COUVERTURE – TERRASSEMENT
LP-Rénovation – Ludovic PELE – La Petite Frédinière –
Tél : 06 59 33 74 11 – lp-renov@live.fr

MARAICHAGE
La P'tite Ferme Pays'âne – Tél : 06 73 67 80 72 –
baudetlolojeanluc@outlook.fr

MECANICIEN
Joël PARIZET – 6 rue Roger Furgé – Tél : 06 17 48 22 31

MIEL
Stéphane CLAVURIER – La Touche – Tél : 06 73 14 17 47

PHARMACIE
Pharmacie les Acadiens – 41b rue Roger Furgé
Tél : 05 49 85 34 05

PRODUITS BIO
Thierry SACREZ – Boussonne – Tél : 05 49 85 21 29

RENOVATION BATIMENT
Benoit ALLARD - ben8.6@outlook.fr - 06 24 11 18 57 / 09 77 86 47 95

RENOVATION BATIMENT
L'atelier du possible – Antoine THOMAS – La Billardière – Tél : 06 07 38 59 19

RESTAURATION (ambulant et marché)
Les Voisines Mireille MARTIN/Alexia GIBAULT – 39 rue Roger Furgé – Tél : 07 81 06 23 28
Titi Gourmand Cynthia GUIBERT – Le Châtelet –
Tél : 06 86 52 21 74

SCULPTURES CERAMIQUES
Gilles FROMONTEIL – Chavard – Tél : 06 18 44 18 59 –
gilles.fromonteil@wanadoo.fr

SNACK - BAR
Le Ben & Cie - Chalet des Prés de la Fontaine (Plan d'eau)

TERRASSEMENT – DEMOLITION – LIVRAISON GRAVIERS
Elisabeth et Rui AZEVEDO – ARB TERRASSEMENT-
Tél : 06 95 63 30 14 – sas-arbt@orange.fr –

TOURNEUR SUR BOIS
Christophe GUIONNET – La Ligne Acadienne –
Tél : 06 98 38 15 83

TRANSPORT
Taxi 86 Secours – Jean-Michel BOYER –
Tél : 06 83 28 42 58 – 86secours@orange.fr

VOLAILLES – OEUFS
Graziella SAVIGNY – Les Petits Partenais –
Tél : 06 63 39 56 76 – fermepetitspartenais@free.fr
fermedespetitspartenais.com

Le Castel de la Talba

Au lieu-dit La Talbardière les bâtiments du Fortin et de l'Annexe ont été entièrement rénovés et transformés en un gite de 12 couchages, répartis sur 5 chambres, avec chacune leur salle de bain et toilettes. Une piscine couverte et chauffée permet aux visiteurs de se rafraichir tout en profitant du soleil d'été dans le jardin ou le parc. Le gite a pris le nom de "Castel de la Talba". Il est situé au cœur d'une forêt d'une centaine d'hectares plantée voici environ 35 ans et où de nombreux cervidés vivent maintenant en liberté.

L'accueil des vacanciers est prévu à partir du 20 juin. Le gite sera ouvert chaque année pendant la belle saison, de mi-mai à mi-octobre. Davantage de détails sont disponibles sur le site Abritel / Vrbo

Georges et Véronique DUPONT-ROC

Agenda et festivités

Juin 2024

Vendredi 28 juin : Kermesse de fin d'année par l'Association des Parents d'Élèves

Juillet 2024

Dimanche 7 juillet : Balade de Christine (motos anciennes) Archigny Motoclub Les Pédaches

Samedi 20 juillet : Fête nationale, concours de boules et repas en soirée

Permanences de la ferme acadienne n°6

Aout 2024

Permanences de la ferme acadienne n°6

Septembre 2024

Dimanche 8 septembre : Marché gourmand

Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journée Européenne du Patrimoine à la ferme acadienne n°6 et l'église d'Archigny

Octobre 2024

Dimanche 8 octobre : Passage du Rallye historique de la Vienne

Dimanche 13 octobre : Bourse d'échange Archigny Motoclub Les Pédaches

Samedi 26 octobre 2024 : Fête des 75 ans du collectif de la classe 1969

Dimanche 27 octobre : Concert du Chœur des Trois Rivières de La Roche Posay à l'Eglise d'Archigny

Décembre 2024

Samedi 14 décembre : Repas des ainés

La police et la gendarmerie nationales vous accompagnent dans vos démarches. Sur le site internet ou à partir de l'application je trouve la démarche adaptée à ma situation « Je suis victime, je signale où je m'informe »

Unité de référence

Gendarmerie—Brigade de Bonneuil-Matours

Lotissement Le Fonds-des-Roches 42 Route de Saintonge 86210 Bonneuil-Matours

Lundi, Mercredi, Vendredi : 08h00-12h00, 14h00-18h00

05 49 85 20 07

Gendarmerie—Brigade de Pleumartin

16 rue des Acacias 86450 Pleumartin

Mardi, Jeudi, Samedi : 08h00-12h00, 14h00-18h00

Dimanche : 9h00-12h00, 15h00-18h00